



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure,
800 rue de la Gauchetière Ouest
Voir aux présentes - See herein
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Remplacement hotte laboratoire	
Solicitation No. - N° de l'invitation EF944-181403/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client R.083528.001	Date 2017-11-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$MTC-035-14592	
File No. - N° de dossier MTC-7-40230 (035)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-12-04	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Lussier, Joël	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc035
Telephone No. - N° de téléphone (514) 496-3862 ()	FAX No. - N° de FAX (514) 496-3822
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
EF944-181403-A

Amd. No. - N° de la modif.
003

Buyer ID - Id de l'acheteur
MTC035

Client Ref. No. - N° de réf. du client
EF944-181403

File No. - N° du dossier
MTC-7-40230

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La présente modification 003 vise les changements suivants :

Ajouter :

Addenda M-02

Prolongation de la date de fermeture de l'appel d'offres

Retirer : 27 novembre 2017

Remplacer par : 04 décembre 2017

Toutes les autres clauses et conditions de l'invitation originale demeurent inchangées.

ADDENDA NO M-2

Projet : TPSGC - Santé Canada - Amélioration et modernisation de la ventilation au bloc C

Description : Divers

Projet no : R.083528_001 (BPA : 2012-186-108)

Division : 15000 - Mécanique

Par : N. Gervais, ing.

Date : 2017-11-21



1. Cet addenda fait partie des plans et devis originaux et devra être reconnu comme faisant partie intégrante des documents contractuels. Les soumissionnaires s'assureront que le coût des travaux effectués par cet addenda est inclus dans le montant de la soumission.
2. Documents :
 - 2.1 Documents inclus :
 - 2.1.1 Devis, sous-section 23 01 31, pages 5 et 7.
 - 2.1.2 Devis, sous-section 23 05 00, page 3.
3. Description des travaux :
 - 3.1 Le sous-traitant en contrôle est sous la responsabilité de l'entrepreneur général. L'article 1.3.4.2 de la section 23 05 00 est modifié, voir ci-joint.
 - 3.2 BioVac System Inc. est ajouté à la liste des firmes autorisés pour le nettoyage des conduits. L'article 1.13 de la section 23 01 31 est modifié, voir ci-joint.
 - 3.3 Les filtres des systèmes S-101 et S-102 ne sont pas à remplacer dans le cadre du nettoyage des systèmes de ventilation. L'article 2.4 de la section 23 01 31 est annulé, voir ci-joint.
 - 3.4 Précision : Il y a deux nouvelles hottes, et non pas trois. Par contre, une des nouvelles hottes est double et comprend deux sorties.
 - 3.5 Précision : Toutes les unités terminales d'alimentation d'air, les serpentins de réchauffe terminale, les grilles et diffuseurs, et les conduits d'alimentation d'air en aval des unités terminale sont à remplacer.

1.12 MÉTHODOLOGIE ET ÉQUIPEMENTS

- .1 L'entrepreneur devra fournir la liste des principaux équipements qu'il utilisera pour exécuter les travaux de nettoyage (photos, description, spécification). L'entrepreneur devra faire la preuve qu'il possède les équipements requis. Le propriétaire en coordination avec l'entrepreneur devra prévoir un espace de rangement pour entreposer les équipements et le matériel servant au nettoyage.
- .2 L'entrepreneur devra fournir la procédure qu'il entend utiliser pour chaque composante. Il est à noter que pour le nettoyage des gaines d'alimentation et de retour, seule la méthode "suction, pulsion avec brossage sera acceptée."
 - .1 Méthode mécanique.
 - .2 Méthode manuelle.
 - .3 Produits de nettoyage pour conduits devant être sans COV et biodégradables.

1.13 LISTE DES ENTREPRISES ACCEPTÉES

- .1 Se conformer à l'article "LISTE DES FABRICANTS" de la section 20 00 10.
 - .1 Entreprises acceptées :
 - .1 Caltech
 - .2 Danco Télévac
 - .3 Hydraulique R&O Services Inc.
 - .4 Services de mise au point Leblanc Inc.
 - .5 Biovac System Inc.

①

Partie 2 Produit**2.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX**

- .1 Les travaux de nettoyage requis sont les suivants :
 - .1 Fournir la main-d'œuvre, les matériaux, l'équipement et la surveillance nécessaires pour effectuer le nettoyage des conduits d'air et des composantes des systèmes de ventilation, comme spécifié ci-après :
 - .2 Liste des systèmes à nettoyer : S-101 et S-102.
 - .3 Liste des composantes à nettoyer :
 - .1 Nettoyer l'intérieur des conduits d'air neuf.
 - .2 Nettoyer les ventilateurs d'alimentation.
 - .3 Nettoyer l'intérieur du mélangeur d'air neuf, le caisson, les lames de volets et les tringleries.
 - .4 Nettoyer l'intérieur des supports à filtres et toutes les autres composantes mécaniques.
 - .5 Nettoyer les caissons des unités.
 - .6 Nettoyer le serpentin de climatisation et de chauffage, le bac de drainage et redresser les ailettes des serpentins.
 - .7 Nettoyer l'intérieur du caisson des ventilateurs d'alimentation et des gardes de protection.
 - .8 Nettoyer l'intérieur des gaines d'alimentation.

① Addenda no M-2, émis le 21 novembre 2017

- ① **2.4** **Annulé.**
- 2.5** **MATÉRIELS DE NETTOYAGE DES CONDUITS D'AIR**
- .1 Brosses contact rotatives à manoeuvre manuelle :
- .1 S'assurer que les brosses sont spécialement fabriquées et façonnées pour s'adapter aux différents conduits, matériels et éléments des systèmes de CVCA.
- .1 S'assurer que les brosses sont de dimensions appropriées au diamètre des différents conduits des systèmes de CVCA.
- .2 S'assurer que les brosses permettent un récurage par contact direct des parois intérieures des conduits et des matériels à nettoyer.
- .2 Brosses : rotatives, à opération manuelle, avec moteur intégré, munies de soies en nylon, polypropylène, ou en un autre matériau non métallique.
- .1 S'assurer que le moteur est d'une puissance suffisante pour pouvoir continuer à pousser la brosse une fois que les soies sont déformées.
- .2 Remplacer au besoin les brosses usées ou qui ne sont plus aussi efficaces.
- 2.6** **DÉFICIENCES ET DOMMAGES EXISTANTS**
- .1 Si l'on doit apporter des modifications aux systèmes existants et s'il existe des déficiences ou des dommages, en faire part au représentant ministériel.
- .2 Voir aussi la partie 3 –Exécution", article "ISOLANT EN FIBRE DE VERRE".
- Partie 3** **Exécution**
- 3.1** **PROTECTION DES ÉLÉMENTS**
- .1 S'assurer de protéger tous les appareillages de mécanique et d'électricité situés à proximité des travaux.
- .2 S'abstenir de déposer sur le calorifugeage des conduits, des objets, des équipements, des outils, des matériaux ou autres qui pourraient l'endommager.
- .3 Marquer la position des registres d'équilibrage avant de procéder au nettoyage. S'assurer de ne pas déplacer les déflecteurs et les registres d'équilibrage. Si par accident certains sont déplacés, les remettre dans leur position d'origine.
- .4 Systèmes existants :
- .1 Installer un média filtrant ou une enveloppe étanche (polyéthylène) à l'extérieur des grilles et des diffuseurs afin de prévenir l'infiltration de poussières dans les locaux durant les travaux de nettoyage.
- 3.2** **PLAFONDS**
- .1 Plafonds en tuiles acoustiques :
- .1 Ouvrir et refermer les plafonds. Les nettoyer et les réparer s'ils ont été salis ou endommagés durant les travaux.

- .4 Soumissions – Prix à fournir :
- .1 Prix forfaitaire :
 - .1 Fournir avec la soumission, un prix forfaitaire global couvrant tous les travaux de la section "VENTILATION – CONDITIONNEMENT DE L'AIR".
 - .2 Prix déclarés :
 - .1 Fournir de plus, des prix déclarés inclus dans le prix global pour les travaux suivants :
 - .1 Annulé.
 - .2 Calorifugeage
- .5 Soumissions – Autres renseignements :
- .1 Tous les travaux décrits à a section 23 05 93 - Essai, réglage et équilibrage de réseaux de CVCA devront être exécutés par une entreprise membre du N.E.B.B. (National Environmental Balancing Bureau) ou AABC. Indiquer le nom de l'entreprise spécialisée retenue.
 - .2 Tous les travaux décrits à l'article 23 05 48 - Systèmes et dispositifs antivibratoires et parasismiques pour tuyauteries et appareils de CVCA. Indiquer le nom de l'entreprise retenue.

1.4 RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES

- .1 Chaque section concernée en mécanique doit fournir et installer les moteurs, les thermostats, les commandes et les autres appareils propres à sa spécialité et montrés sur les dessins et/ou demandés dans le devis.
- .2 À moins d'indications contraires, chaque section concernée en mécanique doit fournir les démarreurs et transformateurs concernant sa spécialité. Ces démarreurs et transformateurs sont installés et raccordés par la Division 26.
- .3 Selon les indications des schémas sur les dessins, la Division 26 ou 25 doit fournir et installer les conduits, les câbles et les boîtes nécessaires avec raccordements complets de tous les appareils de mécanique, sous la surveillance de la Division ayant fourni l'appareil.
- .4 Cependant, chaque section concernée en mécanique est l'unique responsable du bon fonctionnement de son équipement. Elle doit vérifier toutes les séquences de commandes électriques et la protection de chaque appareil en vérifiant tous les relais de surcharge.
- .5 Chaque section concernée en mécanique est l'unique responsable du choix des relais de surcharge.
- .6 Tout raccordement électrique doit être conforme aux exigences du devis d'électricité.

Partie 2 Produit

2.1 SANS OBJET

- .1 Sans objet.

Partie 3 Exécution